



remboursement d'acompte sur vente véhicule

Par **BEURIER Alain**, le **22/08/2009** à **13:22**

Bonjour,

Je vend une voiture, une personne me contacte sur mon lieu de vacances. Il veut absolument me verser un acompte pour retenir ce véhicule.

Il passe la voire très intéressé et me verse 300 Euros, il doit venir la chercher la semaine d'après.

Aujourd'hui il ne veut plus venir...

Dois-je lui rendre son acompte?

Merci de votre réponse

M. BEURIER

Par **razor2**, le **22/08/2009** à **22:32**

Bonjour, avez vous signé un papier précisant que la somme versé était un acompte? Si il n'y a rien de signé et que tout c'est fait à l'oral, la somme versé correspond à des arrhes.

Vous n'avez aucune obligation de lui rendre cette somme, et vous êtes dans votre droit si vous la conservez.

Par **BEURIER Alain**, le **28/08/2009** à **15:55**

Merci de votre réponse mais,j'ai signé un papier en stipulant qu'il s'agissait un acompte de 300 euros...

Par **razor2**, le **28/08/2009** à **17:43**

Vous pouvez conserver cet acompte et vous êtes même en droit de l'obliger à respecter alors son engagement et à acheter la voiture, ce qui n'est pas dans votre intérêt vu les longueurs des procédures. Donc gardez les 300 euros et vendez à quelqu'un d'autre..